

# **Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée**

Calcul des droits prélevés sur les chargements de  
produits pétroliers en vrac  
Région des Maritimes / du Québec  
**31 décembre 2013 et 2014**



Le 14 mars 2013

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux administrateurs de Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée**

Nous avons appliqué les procédures décrites à l'annexe A à l'égard du calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV ») pour la Région des Maritimes / du Québec pour les périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 2014 ci-joint afin d'en vérifier la conformité avec les critères définis dans la formule d'établissement des droits, telle qu'elle a été ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1998, et l'interprétation de cette formule, telle qu'elle est établie dans les notes en annexe.

Sur la base des procédures effectuées à l'annexe A et les résultats correspondants, nous avons établi que le calcul des DCPV pour la Région des Maritimes / du Québec est conforme aux critères définis dans la formule d'établissement des droits, telle qu'elle a été ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1998, et l'interprétation de cette formule, telle qu'elle est établie dans les notes en annexe.

Ces procédures ne constituent pas un audit des prévisions et autres hypothèses sur lesquelles sont fondés les montants présentés dans le calcul des DCPV pour les périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 2014 ci-joint et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion concernant ces prévisions et autres hypothèses. Si nous avions mis en œuvre des procédures d'audit sur ces prévisions et autres hypothèses, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Le présent rapport est destiné uniquement à informer les administrateurs et la direction de la Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée, ses membres et Transports Canada, aux fins de l'évaluation du calcul des DCPV pour la Région des Maritimes / du Québec effectué par la Société en conformité avec les critères définis dans la formule d'établissement des droits, telle qu'elle a été ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1998, et l'interprétation de cette formule, telle qu'elle est établie dans les notes en annexe. Le rapport ne doit par conséquent pas être remis à des tiers sans notre autorisation écrite préalable. Tout tiers qui utilise ce rapport, s'appuie sur celui-ci ou prend des décisions en se fondant sur lui n'engage que sa propre responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité pour perte ou dommages qu'un tiers pourrait subir, le cas échéant, du fait de décisions ou de mesures qu'il aurait prises en se fondant sur ce rapport.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables agréés, experts comptables autorisés**

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.*  
99 Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4  
T: +1 613 237 3702, F: +1 613 237 3963

# Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée

## Annexe A

Pour les périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 2014

---

### Annexe A

#### Procédures spécifiées mises en œuvre

1. Nous avons obtenu les tableaux préparés par la direction relativement à l'application du tarif des DCPV pour la Région des Maritimes / du Québec et nous nous sommes assurés que la méthode de préparation des ces tableaux étaient la même que celle appliquée pour les périodes antérieures et qu'elle était conforme à l'entente multilatérale.
2. Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des tableaux.
3. Nous avons vérifié si la répartition des coûts indirects correspondait à celle des exercices antérieurs et si elle était conforme à l'entente multilatérale.
4. Nous avons vérifié si le taux d'imposition utilisé correspondait à celui utilisé dans les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
5. Nous avons vérifié si le taux d'intérêt utilisé était conforme aux ententes de prêt en vigueur conclues par la Société et aux états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
6. Nous avons vérifié si les taux d'amortissement utilisés étaient conformes à ceux utilisés dans les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
7. Nous avons vérifié si le taux d'amortissement appliqué aux frais de démarrage était conforme au taux utilisé dans les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
8. Nous avons recalculé le taux de rendement du capital investi requis en fonction du pourcentage convenu dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
9. Nous avons recalculé le tarif des DCPV pour la Région des Maritimes / du Québec au moyen des prévisions relatives aux produits, aux charges et aux volumes.

À la suite de l'application des procédures décrites ci-dessus, nous tirons les conclusions suivantes :

- a) En ce qui concerne le point 1, nous avons établi que la méthode correspondait à celle appliquée pour les périodes antérieures et qu'elle était conforme à l'entente multilatérale.
- b) En ce qui concerne le point 2, nous avons établi que l'arithmétique des tableaux était exacte.
- c) En ce qui concerne le point 3, nous avons établi que la répartition des coûts indirects correspondait à celle des exercices antérieurs et qu'elle était conforme à l'entente multilatérale.
- d) En ce qui concerne le point 4, nous avons établi que le taux d'imposition utilisé correspondait à celui utilisé dans les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
- e) En ce qui concerne le point 5, nous avons établi que le taux d'intérêt utilisé était conforme aux ententes de prêt en vigueur conclues par la Société et aux états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
- f) En ce qui concerne le point 6, nous avons établi que les taux d'amortissement utilisés étaient conformes à ceux utilisés dans les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
- g) En ce qui concerne le point 7, nous avons établi que le taux d'amortissement appliqué aux frais de démarrage était conforme au taux utilisé dans les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
- h) En ce qui concerne le point 8, nous avons établi que le calcul du taux de rendement du capital investi correspondait au pourcentage convenu dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Basé sur nos discussions avec la direction, la direction s'attend à ce que le taux soit approuvé à la prochaine réunion du conseil d'administration.
- i) En ce qui concerne le point 9, nous avons établi que le calcul du tarif des DCPV était exact.

# Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée

Calcul des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) –

Région des Maritimes / du Québec

Périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 2014

	Prévisions du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 \$	Prévisions du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 \$
<b>Charges et rendement des capitaux propres</b>		
Frais généraux d'exploitation et d'administration	5 316 500	5 574 000
Intérêts sur la dette à long terme (note 2)	251 000	240 000
Amortissement (note 3)	1 346 000	1 292 000
Amortissement des frais de démarrage (note 4)	308 000	308 000
Charge d'impôts sur les bénéfices (note 5)	221 000	221 000
Rendement des capitaux propres (note 6)	393 000	393 000
	<hr/>	<hr/>
	7 835 500	8 028 000
<b>Produits (exclusion faite des DCPV)</b>		
Droits d'inscription	1 000 000	1 000 000
Produits tirés de services, montant net	200 000	200 000
Intérêts	40 000	40 000
Autres	500 000	500 000
	<hr/>	<hr/>
	1 740 000	1 740 000
<b>Produits tirés des DCPV requis, montant brut</b>		
	6 095 500	6 288 000
<b>Moins les produits comptabilisés d'avance au cours d'exercices antérieurs</b>		
	(1 326 539)	–
<b>Produits tirés des DCPV requis, montant net</b>		
	<hr/>	<hr/>
	4 768 961	6 288 000
<b>Nombre estimatif de tonnes</b>		
Produits pétroliers autres que l'asphalte	25 000 000	25 000 000
Asphalte	200 000	300 000
	<hr/>	<hr/>
	1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2014 \$
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne (produits pétroliers autres que l'asphalte)	<hr/>	<hr/>
	0,190	0,250
Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne (asphalte) (note 7)	<hr/>	<hr/>
	0,095	0,125

# Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée

Notes afférentes aux informations financières

Périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 2014

---

## 1 Mode de présentation

L'information financière a été préparée dans le but de calculer les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (« DCPV ») pour les périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 conformément aux critères définis dans la formule d'établissement des droits, telle qu'elle a été ratifiée lors de la consultation multilatérale qui a eu lieu à Toronto, en Ontario, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1998, et à l'interprétation de cette formule. Suivant cette interprétation, les DCPV correspondent au coût par tonne établi d'après les charges nettes prévisionnelles divisées par le volume annuel prévisionnel des chargements de produits pétroliers en vrac. Les charges nettes se composent des éléments suivants :

- le service de la dette;
- l'amortissement;
- le rendement des capitaux propres;
- les frais d'exploitation; moins
- les autres produits.

## 2 Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés aux taux et aux conditions stipulés dans les ententes de crédit de la Société. Pour les périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, un taux de 4,25 % et 4,75 % ont respectivement été utilisés aux fins de ce calcul.

## 3 Amortissement des immobilisations

L'amortissement annuel est comptabilisé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Immeubles	5 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique et logiciels	33,3 %
Matériel de communications	10 %
Matériel nautique – eau douce	4 % - 10 %
Matériel nautique	5 % - 10 %
Véhicules	30 %
Outils et matériaux de construction	5 %
Rampe de mise à l'eau	5 %
Entrepôt	5 %
Stocks terrestres	10 %
Améliorations locatives	10 %

## 4 Amortissement des frais de démarrage capitalisé

Les frais engagés pour augmenter à 10 000 tonnes la capacité d'intervention de la Société en situation d'urgence ont été capitalisés et ils sont imputés aux résultats selon la méthode linéaire sur vingt ans.

# **Société d'intervention maritime, Est du Canada Limitée**

Notes afférentes aux informations financières

Périodes prévisionnelles se terminant le 31 décembre 2013 et 2014

---

## **5 Charge d'impôts sur les bénéfices**

Les impôts sont inscrits aux taux d'imposition fédéral et provincial combinés estimatifs en vigueur dans la zone d'intervention géographique de la Société. Un taux combiné de 36 % a été utilisé aux fins de ce calcul.

## **6 Rendement des capitaux propres**

Le rendement des capitaux propres est comptabilisé à un taux annuel après impôts de 7,23 % pour la période prévisionnelle se terminant le 31 décembre 2013 et à un taux annuel après impôts de 7,23 % pour la période prévisionnelle se terminant le 31 décembre 2014.

## **7 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (asphalte)**

Les droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour l'asphalte correspondent à la moitié des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac par tonne pour les produits pétroliers autres que l'asphalte.